

NUMÉRO DE DEMANDE \_\_\_\_\_

### Renseignements importants

La Direction des terres du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (EMR) est responsable de l'aliénation des terres domaniales (en vertu du paragraphe 3.1 de la *Loi sur les terres* et de l'article 6 de la *Loi du Yukon sur les terres territoriales*).

Le ministère des Services aux collectivités est responsable de l'approbation des demandes de lotissement en vertu de la *Loi sur le lotissement* et de la *Loi sur l'aménagement régional*.

Les lignes directrices relatives aux lois et aux politiques sur les terres, d'autres renseignements utiles et des outils de cartographie sont affichés sur le site Web d'Énergie, Mines et Ressources ([emr.gov.yk.ca/lands](http://emr.gov.yk.ca/lands)). Vous pouvez aussi obtenir ces renseignements à la Direction des services à la clientèle et des inspections, au bureau d'Énergie, Mines et Ressources de votre région, ou à la Direction des terres, à l'édifice Elijah-Smith, bureau 320. C.P. 2703, K-320, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; téléphone : 867-667-5215. Il appartient au demandeur de bien comprendre les lois, règlements, politiques et lignes directrices qui pourraient avoir une incidence sur la demande, ainsi que sur l'usage futur et l'aménagement du site proposé.

**Le fait que la Direction des terres accepte une demande ne signifie pas qu'elle accordera un bail ou un droit de possession de la parcelle visée. Toute demande doit faire état d'un besoin démontrable pour l'aliénation d'une parcelle.**

#### **Si le terrain visé par la demande est à proximité d'autres propriétés ou si la demande a une incidence sur ces dernières**

Dans le cadre du processus d'examen, la Direction des terres transmettra une copie de votre demande aux propriétaires des terrains adjacents ou avoisinants. Dans les cas où l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'une demande puisse influencer d'une façon ou d'une autre sur l'accès au secteur, son utilisation ou la jouissance des lieux, il est dans l'intérêt du demandeur de communiquer avec les voisins pour leur expliquer son projet et obtenir leur appui écrit. Si la Direction des terres se rend compte de conflits ou des questions non résolues, elle se réserve le droit de reporter l'examen de la demande et de communiquer directement, ou de demander au demandeur de communiquer directement avec toute partie concernée par le projet. Cela pourrait retarder le traitement de la demande.

#### **Autres renseignements, évaluations ou approbations pouvant être exigés**

Selon la nature, l'étendue ou l'emplacement de la parcelle visée, un demandeur pourrait être appelé à entreprendre ou à fournir d'autres études ou évaluations. Ces études ou évaluations peuvent comprendre, sans y être limitées, des évaluations des incidences environnementales, études des pêches, études géotechniques, autres consultations publiques, etc.

D'autres organismes pourraient aussi exiger des approbations supplémentaires, par exemple des permis de construction, d'aménagement, de construction d'une voie d'accès à la route publique et d'évacuation des eaux usées. (Consultez la liste des ministères et organismes aux pages 7 et 8).

Toutes les demandes doivent être approuvées suivant un processus en trois étapes, pouvant inclure un examen en conformité avec la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon (YESAA)* et des consultations ou des collectes d'information auprès de tierces parties. **L'examen fait en vertu de la YESAA ne donne lieu qu'à la formulation d'une recommandation** quant à la pertinence du choix de la parcelle demandée. Les lignes directrices de la politique et l'information essentielle fournie par des tiers sont aussi pris en considération par le comité d'examen durant la prise de décision.

#### **Une demande peut être rejetée à toute étape de l'examen pour les raisons suivantes :**

##### Étape 1 — Présélection

Le site n'est pas conforme aux exigences de base des lignes directrices, du plan d'aménagement local ou du règlement de zonage.

##### Étape 2 — Examen

La demande ne respecte pas les critères environnementaux et socioéconomiques établis par la YESAA ou il y a incompatibilité avec des renseignements essentiels fournis par des tiers et considérés d'une importance primordiale.

##### Étape 3 — Documentation

Toutes les conditions de l'entente relative à l'aliénation des terres doivent avoir été remplies avant que le titre ne puisse être transféré ou le bail approuvé. Une entente ou convention peut être annulée si les conditions ne sont pas remplies en temps opportun (article 8 de la *Loi sur les terres* ou *Loi du Yukon sur les terres territoriales*). C'est aussi à cette étape qu'il faut obtenir l'approbation de lotissement et faire procéder à l'arpentage officiel.

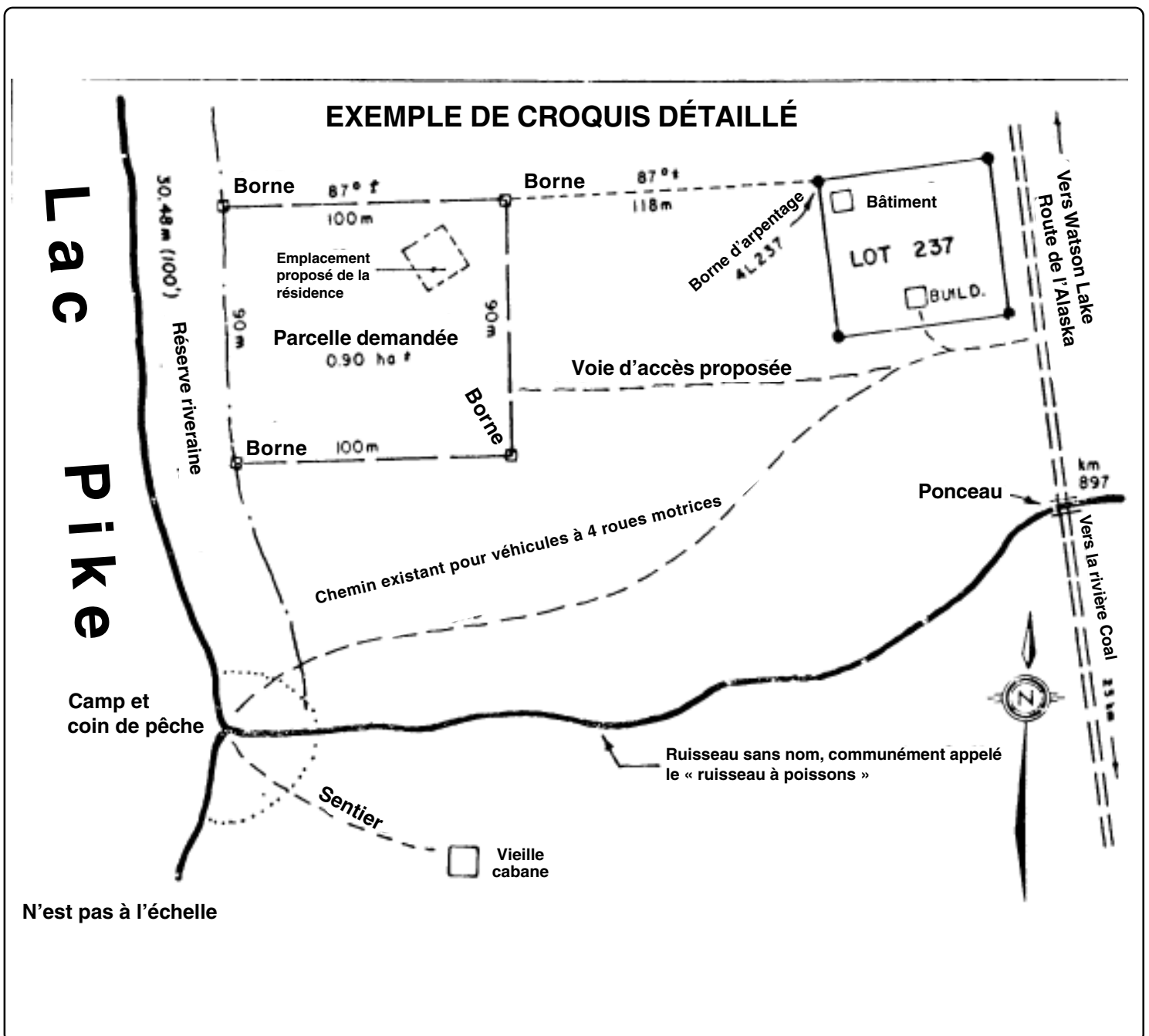
## DIRECTIVES DE JALONNAGE RELATIVES AUX DEMANDES DE PARCELLES DU YUKON

Le but des directives suivantes est de s'assurer que la parcelle demandée est jalonnée en bonne et due forme.

Nous vous recommandons de communiquer avec l'agent des Ressources naturelles (ARN) de votre secteur à la Direction des services à la clientèle et des inspections d'Énergie, Mines et Ressources pour discuter de votre demande et, le cas échéant, visiter avec lui la parcelle pour établir les coordonnées par GPS aux fins de production du croquis avant de déposer votre demande à la Direction des terres.

Directives :

- 1) Attachez des rubans fluorescents orangés aux arbres ou aux buissons pour indiquer les limites du terrain.
- 2) Assurez-vous que les rubans sont bien fixés, à intervalle de 5 mètres. Il faut qu'un minimum de 2 rubans de balisage soient visibles à partir de tout point donné le long de la limite du terrain.
- 3) Employez un compas pour vous assurer que les lignes de démarcation sont droites.
- 4) Si vous n'avez pas de compas, jalonnez la limite en regardant les jalons placés derrière vous pour vous assurer que la ligne est droite.
- 5) Aux bornes de coin du terrain, fixez trois rubans et inscrivez au crayon feutre le numéro de la borne. Cela permettra à l'inspecteur de mieux comprendre votre croquis.
- 6) Employez un mesureur à fil perdu de ceinture (topofil) ou comptez vos pas pour mesurer les distances. Un pas équivaut à deux pieds. Si vous comptez vos pas, faites-le avec beaucoup d'attention pour pouvoir dessiner un croquis exact à joindre à votre demande.



**Nota** : Assurez-vous de présenter des renseignements exacts et complets. La présentation de renseignements incomplets peut retarder le traitement de votre demande.

## RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Nom du demandeur/de la société		Tél. (dom)	
Télec.	Tél. (Travail)	Courriel	
Adresse du demandeur		Ville	Terr./Prov Code postal
Nom du codemandeur/représentant		Tél. (dom)	
Télec.	Tél. (Travail)	Courriel	
Adresse du codemandeur/représentant		Ville	Terr./Prov Code postal

## EMPLACEMENT DU PROJET

Emplacement général du terrain/projet	
Territoire ancestral d'une première nation	
Latitude et longitude à la seconde près (coordonnées GPS si possible)	
Nom de la localité la plus proche et distance	
Est-ce que le secteur est desservi par un service d'incendie? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, indiquez le nom et l'emplacement du service d'incendie.	
Titre du plan d'aménagement communautaire ou local pertinent	Type de plan
Titre du règlement de zonage ou du règlement municipal pertinent	Type de zonage

## RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Type de demande : <input type="checkbox"/> Achat <input type="checkbox"/> Bail <input type="checkbox"/> Permis d'utilisation
Type de régime foncier souhaité (si la demande vise l'agrandissement d'une parcelle, le régime doit être le même que celui du titre de propriété) : <input type="checkbox"/> Propriétaire unique <input type="checkbox"/> Propriété conjointe (en cas de décès d'un copropriétaire, l'ensemble de la propriété passe à l'autre copropriétaire) <input type="checkbox"/> Propriété commune (en cas de décès d'un copropriétaire, sa portion de propriété passe à ses héritiers)
Type de demande : <input type="checkbox"/> Nouvelle demande de parcelle <input type="checkbox"/> Demande de location-achat <input type="checkbox"/> Demande d'agrandissement d'une parcelle déjà assortie d'un titre de bien-fonds
Superficie de la parcelle demandée (en hectares) _____ Superficie de la parcelle actuelle (en cas d'agrandissement) _____
Utilisation actuelle de la parcelle demandée : <input type="checkbox"/> Inoccupée <input type="checkbox"/> Résidentielle <input type="checkbox"/> À vocation récréative <input type="checkbox"/> Commerciale/Industrielle <input type="checkbox"/> Institutionnelle <input type="checkbox"/> Piégeage <input type="checkbox"/> Service public <input type="checkbox"/> Autre :
Utilisation proposée de la parcelle demandée : <input type="checkbox"/> Résidentielle rurale <input type="checkbox"/> Commerciale/Industrielle <input type="checkbox"/> Piégeage <input type="checkbox"/> Institutionnelle <input type="checkbox"/> Service public <input type="checkbox"/> Parcelle aquatique
Toutes les demandes doivent être présentées en conformité avec les politiques sur les demandes de terres. Veuillez consulter la politique appropriée.
<b>Si la présente demande est approuvée et que la parcelle visée se trouve à l'extérieur d'un secteur planifié où le zonage est déjà établi, le type de zonage qui sera appliqué à la parcelle sera le même que celui indiqué ci-dessus dans la présente demande, sauf en cas de disposition contraire énoncée dans la lettre communiquant la décision finale.</b>

Veillez expliquer en détail pourquoi vous voulez acquérir ce terrain, à quelles fins il servira et l'échéancier d'aménagement prévu (joindre une feuille séparée au besoin).

## RENSEIGNEMENTS SUR LE SITE

Topographie (terrain plat, terrain vallonné, élévation) Y a-t-il des éléments naturels importants (replats, terrasses, pentes raides, ravins)?

Sols (sable, gravier, terre grasse, argile, dépôt vaseux).

Végétation (épinettes, pins, peupliers, saules).

Décrire le bassin hydrographique, l'aire de drainage et tout plan ou cours d'eau se trouvant à l'intérieur de la parcelle demandée ou à proximité (rivières, ruisseaux, lacs, étangs, terrains marécageux).

Est-ce qu'il existe des risques potentiels sur la parcelle demandée ou à proximité (inondation, érosion, glissement de terrain, avalanche, incendie de forêt)?

Énumérer tous les habitats connus de poissons ou d'animaux sauvages, pistes d'animaux sauvages, terrains salins ou populations fauniques se trouvant à l'intérieur de la parcelle demandée ou à proximité.

Y a-t-il des éléments archéologiques, patrimoniaux ou historiques liés à la parcelle demandée ou à la région? Oui  Non   
Si oui, décrire les éléments :

Y a-t-il des sentiers ou des allées sur la parcelle demandée ou à proximité? Oui  Non   
Si oui, décrire la largeur de la portion dégagée, la longueur et l'emplacement (où conduit le sentier?), le type et la fréquence d'utilisation et expliquer comment d'autres utilisateurs du terrain pourraient être concernés par l'utilisation proposée.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS

Les renseignements suivants nous aideront à déterminer si la demande est régie par la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*. Si une évaluation est requise, le bureau désigné chargé de l'application de la *Loi* rendra la décision.

### Accessibilité

Est-ce que le site est relié à une voie publique ou à une route existante? Oui  Non

Si oui, expliquer en détail la nature de l'accès et, le cas échéant, comment vous prévoyez modifier, changer ou améliorer cet accès.

Si non, expliquer en détail comment vous aménagerez un accès, c'est-à-dire la longueur et l'emplacement du chemin proposé et les normes auxquelles vous vous conformerez.

Avez-vous communiqué avec le ministère de la Voirie et des Travaux publics? Oui  Non

### Utilisation de véhicules hors des routes publiques

Est-ce que des véhicules ou machines lourdes seront utilisés ailleurs que sur la voie publique pour se rendre ou effectuer des travaux sur votre parcelle? Oui  Non

Est-ce que des véhicules ou machines lourdes seront utilisés pour effectuer des travaux sur votre parcelle? Oui  Non

Si oui, quels sont les types et le poids des véhicules ou machines lourdes qui seront utilisés?

### Construction de structures

De nouvelles structures seront-elles construites sur le site? Oui  Non  Si oui, quelles sont les dimensions en mètres et les utilisations proposées?

Y a-t-il des structures existantes qui seront modifiées, désaffectées ou abandonnées? Oui  Non  Si oui, expliquer :

À quelle distance se trouvent les structures existantes et proposées des plans d'eau, c'est-à-dire, des lacs, rivières, ruisseaux et marécages? Veuillez indiquer les structures sur le croquis détaillé d'emplacement (exemple à la page 2).

### Abattage et déboisement

Prévoyez-vous couper ou enlever des arbres (sur pied ou tombés)? Oui  Non  Si oui, expliquer :

### Brûlage de débris forestiers

Prévoyez-vous brûler des débris forestiers sur le site? Oui  Non  À quelle période de l'année?

Un permis de brûlage est requis pour faire un feu entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre.

### Eau potable

Prévoyez-vous forer un puits destiné à l'extraction d'eau souterraine? Oui  Non

Si non, comment et de quel endroit prévoyez-vous vous approvisionner en eau?

### Eaux usées

Est-ce qu'une fosse septique sera installée? Oui  Non  Si oui, comment sera-t-elle installée?

Si non, comment disposerez-vous des eaux usées?

Avez-vous communiqué avec le Service d'hygiène du milieu? Oui  Non  (D'autres approbations pourraient être requises)

### Électricité et téléphone

Y a-t-il des lignes de transport d'énergie aériennes ou souterraines (téléphone, électricité) sur la parcelle demandée ou à proximité?

Si oui, expliquer en détail.

Est-ce qu'une ligne électrique ou de téléphone sera installée sur le site? Oui  Non  Si oui, décrire les types de lignes et leur emplacement.

### Élimination des ordures

De quelle façon et à quel endroit vous débarrasserez-vous des ordures?

### Clôture

Est-ce que le terrain sera clôturé? Oui  Non  Si oui, comment la clôture sera-t-elle construite?

### Produits pétroliers

Y aura-t-il des produits pétroliers entreposés au site? Oui  Non  Si oui, est-ce qu'une installation de stockage de ces produits sera aménagée?

### Liste de vérification

Avez-vous :

- Jalonné la parcelle (voir l'information à la page 2)
- Joint un croquis détaillé de la parcelle (voir l'information à la page 2)  
Joint, si vous présentez une demande d'agrandissement de parcelle :
  - une copie de certificat de titre/bail visant la parcelle à agrandir
  - une copie de toute opposition ou de tout grèvement de titre
- Joint une attestation des autorités fiscales que tous les impôts fonciers ont été réglés à l'égard de la parcelle à agrandir
- Versé les droits de demande

## CONSETEMENT DU DEMANDEUR / PROPRIÉTAIRE

Je reconnais et confirme/Nous reconnaissons et confirmons par la présente que le dépôt de ma/notre demande ne confère aucun droit d'occuper ou d'utiliser la parcelle visée par la demande ou d'en prendre possession avant d'avoir reçu l'approbation et d'avoir respecté les conditions liées à l'aliénation de la parcelle.

J'atteste/Nous attestons que les renseignements fournis sont, autant que je sache/nous sachions, exacts et complets.

Je sais/Nous savons que toute représentation trompeuse peut invalider toute approbation de la demande.

Je reconnais/Nous reconnaissons que les renseignements contenus dans la présente demande ou joints à celle-ci sont recueillis en vertu de la *Loi sur les terres*, de la *Loi du Yukon sur les terres territoriales* et de la *Loi sur le lotissement*, aux fins de l'examen des demandes de parcelles. Ils seront communiqués au gouvernement et au public dans le cadre du processus d'examen des demandes en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Par la présente, je donne/nous donnons aux inspecteurs du gouvernement du Yukon le droit d'accès à la parcelle proposée aux fins d'inspection et en tout temps, et ce, jusqu'à la date de délivrance du titre de propriété ou d'expiration du bail/permis.

J'ai/nous avons lu tous les renseignements contenus dans la présente demande, ou une tierce personne me/nous les a expliqués, et je les comprends/nous les comprenons pleinement..

Une demande écrite de non-divulgaration des renseignements commerciaux est jointe aux présentes. Oui  Non

### Signature

Signature \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Direction des terres  
Énergie, Mines et Ressources  
C.P. 2703 (K-320) Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6  
Tél. : 867-667-5215 Téléc. : 867-667-3214  
www.emr.gov.yk.ca/land**

**CONSERVEZ UNE PHOTOCOPIE DE VOTRE DEMANDE POUR VOS DOSSIERS**

### Réservé à l'usage du Ministère

Bureau de district du Service à la clientèle et des inspections \_\_\_\_\_

Parcelle jalonnée (avec GPS)

Plan de site inclus

Plan d'affaires inclus  s/o

Copie du titre de propriété inclus OU  s/o

Demande complète

Droits de demande acquittés (25 \$ + TPS)

Numéro(s) de lot \_\_\_\_\_ Bloc/Groupe/Quad \_\_\_\_\_ Lotissement/Secteur \_\_\_\_\_ N° de plan AATC \_\_\_\_\_

N° de plan BTBF \_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

Reçu par : \_\_\_\_\_ Date/heure : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## Bureaux de district des agents du Service à la clientèle et des inspections

L'agent des Ressources naturelles vous aidera à établir les coordonnées de la parcelle, à vérifier si votre demande est complète, à faire authentifier les documents et à consulter les cartes.

### **District des Lacs du Sud**

(Whitehorse et Teslin)

#### **Bureau de Whitehorse**

Mille 918, route de l'Alaska  
867-456-3877; téléc. : 393-7404

#### **Teslin**

Km 1246, route de l'Alaska  
C.P. 97, Teslin (Yukon) Y0B 1B0  
867-390-2531; téléc. : 390-2682

### **District de Kluane**

#### **Bureau de Haines Junction**

Km 246, route de Haines  
C.P. 5370, Haines Junction (Yukon) Y0B 1L0  
867-634-2256; téléc. : 634-2675

### **District des Tutchone du Nord**

(Mayo et Carmacks)

#### **Bureau de Mayo**

22A, route Silver Trail (Piste de l'argent)  
C.P. 100, Mayo (Yukon) Y0B 1M0  
867-996-2343; téléc. : 996-2856

#### **Bureau de Carmacks**

Intersection River Dr. et chemin Nanson  
C.P. 132, Carmacks (Yukon) Y0B 1C0  
867-863-5271; téléc. : 863-6604

### **District du Klondike**

(Dawson et Old Crow)

#### **Bureau de Dawson**

1242, rue Front  
C.P. 334, Dawson (Yukon) Y0B 1G0  
867-993-5468; téléc. : 993-6233

### **District Tintina**

(Watson Lake et Ross River)

#### **Bureau de Watson Lake**

Km 1007, route de l'Alaska  
C.P. 289, Watson Lake (Yukon) Y0A 1C0  
867-536-7335; téléc. : 536-7331

#### **Bureau de Ross River**

En face du Centre de services de Ross River  
C.P. 107, Ross River (Yukon) Y0B 1S0  
867-969-2243; téléc. : 969-2610

## MINISTÈRES ET AUTRES ORGANISMES

Voici une liste des ministères et autres organismes responsables de la délivrance de permis et d'autorisations connexes. Nous vous suggérons de communiquer avec les organismes appropriés pour vérifier si vous devez obtenir d'autres approbations pour remplir votre demande de parcelle ou d'aménagement d'une parcelle.

#### **Direction de l'Agriculture Énergie, Mines et Ressources, GY**

300, rue Main, bureau 320  
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6  
867-667-3022; téléc. : 393-6222

- Demandes de terres agricoles
- Demandes de droits de pâturage

#### **Affaires et commerce Développement économique, GY**

1<sup>re</sup> Avenue et rue Elliot, Whitehorse  
Immeuble de Yukon Electric  
867-667-8085; téléc. : 393-6944

- Plans d'affaires

#### **Sécurité des bâtiments Services aux collectivités, GY**

Édifice administratif principal, 2071, 2<sup>e</sup> Avenue  
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6  
867-667-5741; téléc. : 393-6249

- Permis de construction et de plomberie (à l'extérieur de Whitehorse ou Dawson)
- Permis d'installations électriques, d'installations au gaz et de chaudières (tout le Yukon)
- Permis d'aménagement (extérieur des villes)

#### **Section de l'aménagement des terres Services aux collectivités, GY**

Édifice administratif principal, 2071, 2<sup>e</sup> Avenue  
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6  
867-667-3531; téléc. : 393-6258,  
HYPERLINK mail to: [Planning@gov.yk.ca](mailto:Planning@gov.yk.ca) Land.Planning@gov.yk.ca

- Information sur la planification et le zonage
- Approbation des lotissements (extérieur de Whitehorse ou Dawson)

#### **Service d'hygiène du milieu Santé et Affaires sociales, GY**

2 Hospital Road, Whitehorse (Yukon) Y1A 3H8  
867-667-8391; téléc. : 667-8322

- Installations septiques / souterraines
- Permis de restaurant / service d'alimentation

**Recherche et développement de produits touristiques  
Tourisme et Culture, GY**

Rez-de-chaussée, 100, rue Hanson, Whitehorse  
867-667-5433; téléc. : 667-3546

- Plans d'affaires et de marketing en tourisme

**Direction de l'entretien  
Voirie et Travaux publics, GY**

9029 Quartz Road, Immeuble 275  
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6  
867-667-5644; téléc. : 667-3608

- Permis d'accès (accès aux routes du Yukon)
- Permis de travaux sur des emprises

**Ville de Dawson**

C.P. 308, Dawson (Yukon) Y0B 1G0  
867-993-7400; téléc. : 993-7434

- Information sur les plans d'aménagement et le zonage à Dawson
- Approbation des projets d'aménagement et de lotissement à Dawson

**Ville de Whitehorse, Services de planification**

Immeuble des services municipaux, 4210, 4<sup>e</sup> Avenue  
Adresse postale : 2121, 2<sup>e</sup> Avenue, Whitehorse (Yukon) Y1A 1C2  
867-668-8335; téléc. : 668-8395

- Information sur les plans d'aménagement communautaire et le zonage à Whitehorse
- Approbation des projets d'aménagement et de lotissement à l'intérieur des limites de la ville

**Yukon Electrical Company Limited**

205 Tungsten Rd.  
C.P. 4190 Whitehorse (Yukon) Y1A 3T4  
867-633-7068; téléc. : 668-6692

- Raccordements au réseau électrique
- Emplacement des lignes souterraines et surélevées

**Société d'habitation du Yukon**

410H, rue Jarvis (à l'étage), Whitehorse  
867-667-5759; téléc. : 867-667-3664

- Information sur les programmes de financement pour la maison

**Centre des solutions énergétiques**

206A, rue Lowe, Whitehorse  
867-393-7063; téléc. : 867-393-7061

- Information sur l'énergie de remplacement pour la maison